



Commission économique pour l'Europe**Comité des politiques de l'environnement**Session extraordinaire
Genève, 9-12 mai 2022**Rapport du Comité des politiques de l'environnement
sur les travaux de sa session extraordinaire****I. Introduction**

1. Le Comité des politiques de l'environnement a tenu une session extraordinaire, à Genève et en ligne, du 9 au 12 mai 2022. Le présent rapport est fondé sur un résumé des résultats de la session et des décisions prises, adopté à l'issue de la procédure d'approbation tacite achevée le 26 mai 2022¹.

A. Participation²

2. Ont participé à la session les délégations des 39 États membres de la Commission économique pour l'Europe (CEE) ci-après : Albanie, Allemagne, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Italie, Lettonie, Lituanie, Malte, Monténégro, Norvège, Ouzbékistan, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tchéquie, Türkiye et Ukraine.

3. Des représentants du Bureau pour l'Europe du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et du Bureau régional de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) pour l'Europe étaient également présents.

4. D'autres organisations ou institutions nationales, régionales et internationales étaient également représentées à la session, à savoir : l'Union européenne, représentée par la Commission européenne, l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) et la délégation permanente de l'Union européenne auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève ; l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ; et le Centre régional pour l'environnement du Caucase.

5. Des représentants des entités de la société civile, du monde universitaire et des médias suivantes ont participé à la session : Centre pour l'environnement et le développement

¹ Les documents de la réunion et d'autres informations, y compris les textes des déclarations et le résumé des décisions, peuvent être consultés à l'adresse <https://unece.org/info/Environmental-Policy/Committee-on-Environmental-Policy/events/364855>.

² En raison du format hybride de la réunion, la liste finale des participants (disponible à l'adresse https://unece.org/sites/default/files/2022-05/CEP_SS_LoP_final.pdf) est basée sur les inscriptions faites en ligne.



durable (Eco-Accord), ECO-Forum européen, Integrative Strategies Forum, le journal écologique carélien *Green Leaf*, Reform Support Team, et Zoï Environment Network.

B. Ouverture de la session et questions d'organisation

6. Marco Keiner (Directeur de la Division de l'environnement de la CEE) et Bruno Pozzi (Directeur du Bureau régional pour l'Europe du PNUE) ont prononcé des allocutions de bienvenue. La Présidente du Comité des politiques de l'environnement a souhaité la bienvenue aux participants et rappelé les principaux objectifs de la session.

7. La Présidente a informé le Comité qu'en raison du format hybride de la session extraordinaire, afin de respecter la durée de trois heures pour les séances prévues dans le calendrier provisoire, la participation active à distance ne devait pas dépasser trente minutes par séance de trois heures.

8. La Présidente a informé le Comité qu'à sa 122^e réunion (Genève, 3 mai 2022), le Comité exécutif de la CEE avait prolongé jusqu'au 31 décembre 2022 les procédures applicables à la prise de décisions lors de réunions officielles avec participation à distance, telles qu'énoncées dans le document ECE/EX/2020/L.12 et adoptées initialement le 5 octobre 2020 par le Comité exécutif. Ces procédures s'appliquaient aux comités sectoriels (y compris le Comité des politiques de l'environnement), aux organes relevant directement du Comité exécutif et aux groupes de travail. Cela signifiait qu'elles devaient être appliquées aux décisions de la session en cours du Comité des politiques de l'environnement et que, dans la pratique :

a) Au cours de la session, le Comité des politiques de l'environnement, comme d'habitude, s'accorderait sur les décisions ;

b) Ensuite, ces décisions seraient communiquées à toutes les représentations permanentes à Genève pour approbation suivant la procédure d'accord tacite dans un délai de soixante-douze heures (via la page Web du Comité exécutif)³ ;

c) Si aucune objection n'était soulevée dans le délai imparti, les décisions seraient considérées comme adoptées. À l'inverse, si une objection était soulevée pour une décision donnée, celle-ci serait renvoyée au Comité des politiques de l'environnement ;

d) La possibilité de soulever une objection était limitée, car elle était considérée comme une mesure de précaution au cas où un participant enregistré n'aurait pas pu participer à distance à la réunion pour des raisons techniques. En d'autres termes, la possibilité de soulever une objection était limitée aux rares cas où une délégation qui s'était correctement inscrite et avait participé à une réunion donnée avait rencontré des problèmes techniques pendant ladite réunion.

9. Le Comité a adopté l'ordre du jour de sa session extraordinaire (ECE/CEP/S/2022/1), en tenant compte du calendrier provisoire figurant dans le document d'information n° 1.

II. Développement durable dans la région

10. Monika Linn (Conseillère principale au cabinet de la Secrétaire exécutive de la CEE) a rendu compte, en sa qualité de personne référente de la CEE pour le Programme de développement durable à l'horizon 2030, des faits nouveaux concernant le Forum régional pour le développement durable de la CEE, notamment des principaux résultats de sa plus récente session (Genève (réunion hybride), 6 et 7 avril 2022), qui étaient soumis en tant que contribution de la région de la CEE à la session de 2022 du forum politique de haut niveau pour le développement durable (New York, 5-7 et 11-15 juillet 2022).

11. Iryna Stavchuk (Vice-Ministre de l'écologie et des ressources naturelles de l'Ukraine) a fait une déclaration.

³ Voir <https://unece.org/silence-procedure>.

12. Un représentant de la Fédération de Russie a fait une déclaration.
13. Un représentant de la France a fait une déclaration au nom de l'Union européenne et de ses États membres pour soutenir l'Ukraine. Cette déclaration a été appuyée par les représentants de la Suisse et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.
14. Un représentant de l'Autriche a informé le Comité des résultats de la réunion régionale paneuropéenne préparatoire à la Conférence des Nations Unies sur l'eau de 2023 (Genève et en ligne, 12 et 13 avril 2022).
15. Le Comité a pris note des deux séries d'informations présentées au sujet des faits nouveaux survenus dans la région de la CEE touchant le Programme 2030, ainsi que des éléments suivants :
- a) La déclaration de M^{me} Stavchuk (Vice-Ministre de l'écologie et des ressources naturelles de l'Ukraine)⁴ ;
 - b) La déclaration faite par le représentant de la Fédération de Russie⁵ ;
 - c) Les déclarations faites par le représentant de la France, s'exprimant au nom de l'Union européenne et de ses États membres⁶, la représentante de la Suisse et le représentant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord pour soutenir l'Ukraine ;
 - d) Les informations fournies par le représentant de l'Autriche sur les résultats de la réunion régionale paneuropéenne préparatoire à la Conférence des Nations Unies sur l'eau de 2023.

III. Neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe »

A. Préparatifs du pays hôte

16. La Présidente a rappelé qu'à sa précédente session, le Comité avait remercié Chypre d'avoir bien voulu accueillir la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe », y compris la troisième Réunion de haut niveau des Ministères de l'éducation et de l'environnement (Nicosie, 5-7 novembre 2022)⁷.
17. Costas Kadis (Ministre chypriote de l'agriculture, du développement rural et de l'environnement) a fait des remarques liminaires.
18. Un représentant de Chypre a informé le Comité de l'état d'avancement des préparatifs pour l'accueil de la Conférence.
19. Le Comité a accueilli avec satisfaction les informations fournies par Chypre sur les préparatifs du pays hôte en vue de la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe », y compris la troisième réunion de haut niveau des Ministères de l'éducation et de l'environnement, et a vivement remercié Chypre pour sa détermination à faire de la Conférence ministérielle un succès. Il a exprimé sa gratitude au Ministre de l'agriculture, du développement rural et de l'environnement pour sa participation active à la session extraordinaire.

⁴ « Statement of Ukraine on the environmental consequences of the Russian military aggression against Ukraine » (Déclaration de l'Ukraine sur les conséquences environnementales de l'agression militaire russe contre l'Ukraine), <https://unece.org/environment/documents/2022/05/statement-ukraine-agenda-item-2>.

⁵ « Выступление представителя Российской Федерации в ходе Специальной сессии Комитета ЕЭК ООН по экологической политике » (Déclaration du représentant de la Fédération de Russie à la session extraordinaire du Comité des politiques de l'environnement de la CEE) <https://unece.org/environment/documents/2022/05/statement-russian-federation-agenda-item-2>.

⁶ « Déclaration de l'Union européenne et de ses États membres », <https://unece.org/environment/documents/2022/05/statement-eu-and-its-member-states-agenda-item-2>.

⁷ ECE/CEP/2021/2, par. 43.

B. Documents thématiques de fond

20. La Présidente a rappelé qu'à sa vingt-septième session (Genève, 3-5 novembre 2021), le Comité avait examiné les versions préliminaires de deux documents thématiques de base sur les thèmes de la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » et avait :

- Prié ses membres de faire des suggestions et des propositions concrètes sur les versions préliminaires de ces documents et de les adresser au secrétariat, dans l'idéal avant la fin de novembre, et au plus tard le 31 décembre 2021 ;
- Demandé au Bureau de poursuivre, avec le concours du secrétariat et en coopération avec les parties intéressées, l'élaboration des deux projets de document et de les soumettre en tant que documents officiels à la session extraordinaire du Comité en mai 2022⁸.

21. Le Comité a été informé qu'après qu'il avait demandé, à sa vingt-septième session⁹, qu'on lui soumette des suggestions et des propositions sur les avant-projets des deux documents thématiques de base, des observations sur le premier, intitulé « Greening the economy in the pan-European region: working towards sustainable infrastructure » (Pour une économie plus verte dans la région paneuropéenne : œuvrer à la mise en place d'infrastructures durables), avaient été reçues de trois pays (Hongrie, Suède et Tchéquie) et que des observations sur le deuxième, intitulé « Applying principles of circular economy to sustainable tourism » (Appliquer les principes de l'économie circulaire au tourisme durable) avaient été reçues des mêmes trois pays et de quatre organisations (Banque européenne d'investissement, OCDE, PNUE et Organisation mondiale du tourisme (OMT)).

22. Le Comité a également été informé que deux consultants avaient été engagés par la CEE pour aider le secrétariat à réviser les avant-projets de documents thématiques de base et en poursuivre l'élaboration.

23. Les consultants ont présenté au Comité les projets révisés des documents thématiques de base intitulés « Greening the economy in the pan-European region: working towards sustainable infrastructure » (Pour une économie plus verte dans la région paneuropéenne : œuvrer à la mise en place d'infrastructures durables) (document d'information n° 2) et « Applying principles of circular economy to sustainable tourism » (Appliquer les principes de l'économie circulaire au tourisme durable) (document d'information n° 3).

24. Le Comité a :

a) Remercié le Bureau du travail réalisé avec l'assistance du secrétariat et des consultants de la CEE, ainsi que de l'OCDE, du PNUE et de l'OMT, pour établir les projets révisés des deux documents de base portant sur les thèmes de la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » ;

b) Demandé au Bureau d'achever, avec l'appui du secrétariat et en coopération avec les parties intéressées, l'élaboration des deux projets de document et de les soumettre comme documents officiels à la Conférence de Nicosie.

C. Évaluation paneuropéenne de l'environnement

25. Un représentant du secrétariat de la CEE a communiqué au Comité des informations sur l'état d'avancement de l'élaboration d'une évaluation thématique paneuropéenne de l'environnement, limitée et fondée sur des indicateurs, ainsi qu'un résumé de ses principales conclusions et orientations (document d'information n° 4) et a fourni des informations actualisées sur le Système de partage d'informations sur l'environnement en relation avec le document d'information n° 13.

⁸ Ibid., par. 25 c) à d).

⁹ Ibid., par. 25 c).

26. Le Comité a :

a) Remercié à nouveau les États membres qui avaient fourni des contributions financières pour soutenir la préparation de la septième évaluation paneuropéenne de l'environnement, à savoir l'Allemagne, l'Autriche, la Norvège, les Pays-Bas, la Serbie et la Suisse ;

b) Exprimé sa reconnaissance pour tous les commentaires reçus sur le projet d'évaluation ;

c) Félicité le secrétariat pour l'excellent travail accompli pour la préparation de l'évaluation paneuropéenne de l'environnement ;

d) Accueilli avec satisfaction le résumé de l'évaluation paneuropéenne de l'environnement destiné aux décideurs, tel qu'il figure dans le document d'information n° 4 ;

e) Décidé de soumettre le résumé pour les décideurs en tant que document officiel de la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe », en anglais, français et russe ;

f) Demandé au secrétariat de publier le texte complet de l'évaluation paneuropéenne de l'environnement à temps pour la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » ;

g) Accueilli avec satisfaction les informations fournies par le secrétariat sur les messages clés et les recommandations concernant le Système de partage d'informations sur l'environnement, tels qu'ils figurent dans le document d'information n° 13.

D. Rapport d'étape sur la mise en œuvre de l'Initiative de Batumi pour une économie verte

27. La Présidente a rappelé qu'à sa vingt-septième session, le Comité avait :

- Pris note du projet de liste de documents à élaborer pour la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » ;
- Salué le fait que les pays poursuivaient les activités entreprises au titre du Cadre stratégique paneuropéen pour une économie plus respectueuse de l'environnement et de l'Initiative de Batumi pour une économie verte ;
- Accueilli avec satisfaction la proposition de la Suisse visant à poursuivre l'élaboration d'un catalogue de mesures à adopter au titre des éventuels engagements volontaires pris dans le cadre de l'Initiative de Batumi pour une économie verte sur les deux thèmes de la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe », chargé la Suisse de créer et de réunir un groupe spécial pour établir le catalogue, et invité les membres du Comité et les autres parties prenantes à se manifester s'ils souhaitaient se joindre au groupe¹⁰.

28. La Présidente a informé le Comité qu'un groupe spécial d'experts avait été créé et comprenait des experts d'Azerbaïdjan, du Bélarus, de France, de Hongrie, d'Ouzbékistan, du Portugal, de Suisse, de Tchéquie, de l'ECO-Forum européen, de la Banque européenne d'investissement, de l'OCDE, de Zoï Environment Network, de la CEE et du PNUE. Le groupe avait travaillé par voie électronique et s'était réuni en personne les 9 et 10 mars 2022 au Château de Bossey, près de Genève. Le groupe avait rempli son mandat et établi la liste des mesures possibles en matière d'économie verte (document d'information n° 6).

29. Un représentant du secrétariat de la CEE a informé le Comité de l'état d'avancement de l'élaboration du rapport d'étape sur l'Initiative de Batumi pour une économie verte (document d'information n° 5) et du catalogue de mesures à adopter au titre des éventuels engagements volontaires pris dans le cadre de l'Initiative sur les deux thèmes de la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » (document d'information n° 6).

¹⁰ Ibid., par. 32 c) à e).

30. Le Comité a :

a) Remercié le secrétariat d'avoir élaboré le projet de rapport d'étape sur la mise en œuvre de l'Initiative de Batumi pour une économie verte ;

b) Demandé au Bureau d'établir, avec le soutien du secrétariat et en coopération avec les parties concernées, la version finale du rapport d'étape sur la mise en œuvre de l'Initiative de Batumi pour une économie verte et de le publier en tant que document officiel pour la Conférence de Nicosie ;

c) Exprimé sa gratitude à la Suisse pour son travail de chef de file et aux membres du groupe d'experts sur l'économie verte d'avoir élaboré, avec le soutien du secrétariat et du PNUE, le projet de liste de mesures possibles en faveur de l'économie verte ;

d) Pris note de la liste de mesures possibles en faveur de l'économie verte (document d'information n° 6), qui devait servir de référence aux parties prenantes pour les aider à choisir leurs engagements volontaires, et a demandé au secrétariat de la publier en tant que document d'information pour la Conférence de Nicosie ;

e) Invité les membres du Comité, les observateurs et les autres parties intéressés à soumettre des engagements volontaires se rapportant à l'Initiative de Batumi pour une économie verte, et demandé au secrétariat de faciliter activement le processus de soumission des engagements volontaires en consultation avec le Bureau.

E. Rapport final sur la mise en œuvre de l'Action de Batumi pour un air plus pur

31. La Présidente a rappelé qu'à sa vingt-septième session, le Comité avait pris note du projet de liste des documents à établir pour la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » et que l'un des documents qui y figuraient était le rapport final sur la mise en œuvre de l'Action de Batumi pour un air plus pur¹¹.

32. La Présidente a aussi rappelé que l'enquête en ligne intitulée « Rapport final sur l'Action de Batumi pour un air plus pur » avait été lancée par le secrétariat, dans le cadre du processus « Un environnement pour l'Europe », le 28 février 2022. Le Comité a été informé qu'un consultant avait été engagé par la CEE pour aider le secrétariat à établir le rapport.

33. Un représentant du secrétariat de la CEE a informé le Comité de l'élaboration du rapport final sur la mise en œuvre de l'Action de Batumi pour un air plus pur (document d'information n° 7).

34. Le Comité a :

a) Remercié le secrétariat et le consultant de la CEE pour leur travail d'élaboration du projet de rapport final sur la mise en œuvre de l'Action de Batumi pour un air plus pur ;

b) Demandé au Bureau d'établir, avec le soutien du secrétariat et en coopération avec les parties concernées, le texte définitif du rapport sur la mise en œuvre de l'Action de Batumi pour un air plus pur et de le publier en tant que document officiel pour la Conférence de Nicosie.

F. Projet d'ordre du jour provisoire

35. La Présidente a rappelé qu'à sa vingt-septième session, le Comité avait adopté le projet d'ordre du jour de la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » (ECE/CEP/2021/6) et avait invité son Bureau à poursuivre, avec l'appui du secrétariat et en coopération avec les partenaires concernés, l'élaboration de l'ordre du jour

¹¹ Ibid., par. 32 c).

annoté de la Conférence et à le soumettre au Comité pour examen à sa session extraordinaire de mai 2022¹².

36. La Présidente a informé le Comité que, puisqu'aucune révision du projet d'ordre du jour n'avait été proposée ou introduite depuis la vingt-septième session, le document ECE/CEP/2021/6 pouvait être soumis en tant que document officiel de la Conférence de Nicosie.

37. Le Comité a invité son Bureau à soumettre, avec l'appui du secrétariat, le document ECE/CEP/2021/6 comme document officiel de la Conférence de Nicosie.

G. Propositions pour le document final

38. La Présidente a rappelé qu'à sa vingt-septième session, le Comité avait approuvé le cadre général et la structure du projet de déclaration ministérielle et avait invité son Bureau à poursuivre, avec l'appui du secrétariat, l'élaboration de ce projet, en se fondant sur les commentaires et les suggestions de modifications que les membres du Comité et les observateurs auraient fait parvenir avant le 31 décembre 2021 au moyen de la fonction de suivi des modifications, et à le soumettre en tant que document officiel au Comité à sa session extraordinaire de mai 2022¹³.

39. La Présidente a également rappelé qu'au 3 février 2022, des observations avaient été reçues de neuf États membres (Allemagne, Bélarus, Chypre, Géorgie, Hongrie, Pays-Bas, République de Moldova, Suède et Tchéquie) et du Bureau conjoint de la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière et de son Protocole relatif à l'évaluation stratégique environnementale.

40. La Présidente a informé le Comité que, pour pouvoir s'acquitter de la tâche dont il était chargé, le Bureau avait travaillé par des moyens virtuels et avait tenu une réunion en ligne le 3 février 2022. Ces travaux avaient abouti à l'élaboration du deuxième projet de déclaration ministérielle, qui avait été soumis pour traitement (y compris la traduction) en tant que document officiel (ECE/CEP/S/2022/4) de la session extraordinaire du Comité.

41. La Présidente a également informé le Comité que le Bureau avait demandé au secrétariat de diffuser le deuxième projet de déclaration ministérielle aux membres du Comité et aux observateurs pour recueillir une nouvelle série d'observations ou propositions écrites sur le document avant le vendredi 25 mars 2022. Au cours de cette période de consultation, des commentaires avaient été reçus de l'Union européenne et de ses États membres, de la Fédération de Russie, de la Norvège, du PNUE, de l'OMT, de l'OMS et de l'ECO-Forum européen.

42. Le Comité a été informé que la consultation en personne des membres du Bureau avait eu lieu à Lisbonne les 11 et 12 avril 2022. Ces travaux avaient abouti à l'élaboration du deuxième projet révisé de la déclaration ministérielle (document d'information n° 12).

43. Au cours du débat qui a suivi, les représentants de l'Azerbaïdjan, de la Géorgie, de la France (s'exprimant au nom de l'Union européenne et de ses États membres), de la Fédération de Russie, de la Suède, de la Suisse, de l'Ukraine, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de l'OMS, de l'ECO-Forum européen et du Centre régional pour l'environnement du Caucase ont pris la parole.

44. Le Comité a invité son Bureau à poursuivre, avec l'appui du secrétariat, l'élaboration de ce projet, en se fondant sur les nouvelles observations et suggestions de modifications que les membres du Comité et les observateurs auraient fait parvenir avant le 30 juin 2022 au moyen de la fonction de suivi des modifications, et à le soumettre en tant que document officiel au Comité à sa session extraordinaire d'octobre 2022.

¹² Ibid., par. 20 a)-b).

¹³ Ibid., par. 32 a)-b).

H. Ressources nécessaires

45. La Présidente a rappelé qu'il était précisé dans le plan de réforme du processus « Un environnement pour l'Europe » que, pour les préparatifs de la Conférence ministérielle et pour la Conférence proprement dite, les ressources financières extrabudgétaires nécessaires devraient continuer d'être fournies par la CEE en complément des ressources du budget ordinaire de l'ONU. Il y était aussi indiqué que le pays hôte devrait assumer la part des engagements financiers qui lui incombait¹⁴. Il a aussi été rappelé qu'à sa vingt-cinquième session (Genève, 13-15 novembre 2019), le Comité avait accueilli avec satisfaction le document d'information n° 19 contenant l'estimation des ressources nécessaires à la préparation de la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » et avait invité les pays et les organisations intéressés à apporter des contributions (en espèces et en nature) à la préparation de celle-ci¹⁵.

46. La Présidente a en outre rappelé qu'à sa vingt-septième session, le Comité avait remercié l'Allemagne, Chypre et la Serbie, qui avaient contribué financièrement à la préparation de la Conférence ou s'étaient engagés à le faire, et avait invité les pays et les organisations intéressés à apporter des contributions (en espèces et en nature) à la préparation de la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe »¹⁶.

47. Le Comité a été informé qu'après sa vingt-septième session :

- Des contributions avaient été reçues du Ministère fédéral allemand de l'environnement, de la préservation de la nature, de la sûreté nucléaire et de la protection des consommateurs (30 000 euros) et du Ministère serbe de la protection de l'environnement (5 000 euros) ;
- Une promesse de contribution avait été reçue du Ministère italien de la transition écologique (50 000 euros).

48. Le Comité s'est félicité des contributions et des annonces de contributions faites depuis sa vingt-septième session, tenue en novembre 2021, par l'Allemagne, l'Italie et la Serbie pour la préparation de la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » et a invité les pays et organisations intéressés à y contribuer également (en espèces ou en nature).

I. Manifestations parallèles

49. Un représentant de Chypre a informé le Comité de la procédure en ligne pour la soumission de propositions de manifestations parallèles et a souligné que toutes les dispositions pratiques pour ces manifestations étaient soumises à un accord entre le pays hôte et le ou les organisateurs de la manifestation.

J. Inscription

50. Un représentant de Chypre a informé le Comité à propos de la procédure d'inscription pour la Conférence de Nicosie.

IV. Études de la performance environnementale

51. Le secrétaire du Groupe d'experts des études de la performance environnementale a donné un aperçu des activités menées depuis la vingt-septième session du Comité.

¹⁴ ECE/CEP/S/152, annexe I, par. 12 g) et h).

¹⁵ ECE/CEP/2019/15, par. 30.

¹⁶ ECE/CEP/2021/2, par. 40.

52. Le Comité :

a) A accueilli avec satisfaction les informations fournies sur les activités du programme d'études de la performance environnementale et sur les études en cours en Arménie, en Azerbaïdjan et au Kirghizistan ;

b) A accueilli favorablement les demandes d'étude de la performance environnementale soumises par la Mauritanie et le Tadjikistan ;

c) A demandé au Groupe d'experts des études de la performance environnementale d'élaborer, avec l'appui du secrétariat, son mandat et son cahier des charges révisés, afin de les soumettre à la session extraordinaire du Comité en octobre 2022 ;

d) A exprimé sa gratitude aux pays et organisations suivants qui avaient apporté leur soutien au Groupe d'experts des études de la performance environnementale : Allemagne, Estonie, Géorgie, Hongrie, Italie, Monténégro, Roumanie, Suisse et PNUE ; et a invité les membres du Comité à désigner leurs représentants auprès du Groupe d'experts ;

e) A pris note des informations fournies par le secrétariat et a remercié l'Allemagne, l'Autriche et la Suisse pour leur soutien financier ;

f) A adressé des remerciements à l'Allemagne, à la France, à la Hongrie, à l'Italie, au Luxembourg, au Portugal, au PNUE et à la Banque européenne d'investissement pour les compétences spécialisées mises à disposition, aux équipes de pays des Nations Unies pour leur soutien technique et au Programme des Nations Unies pour le développement pour son soutien logistique ;

g) A encouragé les délégations à fournir des contributions en nature (sous forme de services d'experts) et un appui financier au Programme d'études de la performance environnementale.

V. Exposé et échange de vues sur la cinquième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement

53. La Présidente a rappelé qu'à sa vingt-septième session, le Comité avait accueilli avec intérêt les informations communiquées par le PNUE concernant les résultats de la cinquième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du PNUE qui s'était tenue en ligne (les 22 et 23 février 2021) et les préparatifs menés en vue de la reprise de la session sous forme hybride (Nairobi, du 28 février au 2 mars 2022), et avait invité le PNUE à continuer de l'informer des faits nouveaux pertinents relatifs à l'Assemblée¹⁷.

54. M. Pozzi (Directeur du Bureau pour l'Europe du PNUE) a informé le Comité des résultats de la reprise de la cinquième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du PNUE.

55. Le Comité a :

a) Accueilli avec intérêt les informations présentées par le PNUE concernant les résultats de la reprise de la cinquième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du PNUE ;

b) Invité le Bureau pour l'Europe du PNUE à continuer de l'informer des faits nouveaux pertinents concernant l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du PNUE ;

c) Remercié M. Pozzi (Directeur du Bureau pour l'Europe du PNUE) pour sa longue et fructueuse coopération avec lui dans le cadre du processus « Un environnement pour l'Europe » et sur d'autres questions relevant de la compétence du Comité.

¹⁷ ECE/CEP/2021/2, par. 70.

VI. Élection du Bureau

56. La Présidente a informé le Comité qu'à sa vingt-septième session il avait pris note du prochain changement de fonctions du représentant de la Belgique et était convenu d'ajouter l'élection du Bureau à l'ordre du jour de sa session extraordinaire de mai 2022¹⁸.

57. Elle a également informé le Comité que, le 13 avril, le secrétariat avait envoyé un courriel au Bureau dans lequel il demandait aux membres du Bureau d'indiquer s'ils souhaitaient se présenter aux élections au Bureau du Comité des politiques de l'environnement qui se tiendraient à la session extraordinaire du Comité en mai 2022. Sur la base des réponses reçues, le secrétariat avait établi sous forme définitive le document d'information n° 11/Rev.3, qui recensait les membres du Bureau ayant manifesté le souhait de continuer à servir dans cette fonction, et l'avait affiché sur la page Web consacrée à la session extraordinaire.

58. Au cours du débat qui a suivi, les représentants de la France (s'exprimant au nom de l'Union européenne et de ses États membres), du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de la Suisse et de l'Ukraine ont émis des réserves sur la liste des candidats.

59. Le Comité a constaté qu'il n'était pas parvenu à se prononcer par consensus sur la liste des candidats et a demandé au secrétariat de préparer la procédure pour qu'une élection se tienne à bulletin secret à la séance du matin de la session extraordinaire du Comité, le 12 mai 2022.

60. Comme suite à la décision prise par le Comité le 9 mai 2022, le secrétariat a diffusé aux États membres de la CEE une note les informant qu'en raison des exigences particulières de la procédure de vote à bulletin secret, la séance du matin de la session extraordinaire du Comité se tiendrait de 10 heures à 11 h 30 à huis clos. En outre, chaque État membre de la CEE prévoyant de participer à la réunion a été prié de soumettre, par l'intermédiaire de sa mission permanente, une note verbale contenant les noms de son représentant, de ses représentants suppléants, de ses conseillers et de ses experts, et d'inscrire la délégation sur la plateforme Indico au plus tard le mercredi 11 mai 2022 à la fermeture des bureaux.

61. Le secrétariat a reçu des notes verbales de 34 États membres de la CEE ; 32 d'entre eux ont participé à la procédure de vote à bulletin secret, ont reçu des bulletins de vote et ont voté.

62. Les résultats des élections à bulletin secret étaient les suivants :

<i>Candidat(e)</i>	<i>Fonction</i>	<i>Voix pour</i>	<i>Élu(e)</i>
Elisabete Quintas Da Silva (Portugal)	Présidente	32	Oui
Michael Bass (Allemagne)	Vice-Président	32	Oui
Alessandra Fidanza (Italie)	Vice-Présidente	32	Oui
Kaupo Heinma (Estonie)	Vice-Président	32	Oui
Larissa Lukina (Biélorussie)	Vice-Présidente	3	Non
Maria Nagornii (République de Moldova)	Vice-Présidente	31	Oui
Martine Rohn-Brossard (Suisse)	Vice-Présidente	32	Oui
Jakhongir Talipov (Ouzbékistan)	Vice-Président	29	Oui
Nino Tkhilava (Géorgie)	Vice-Présidente	30	Oui

¹⁸ Ibid., par. 75 d).

63. Le Comité a :

a) Décidé d'élire les candidat(e)s suivant(e)s à son Bureau :

- Elisabete Quintas Da Silva (Portugal) – Présidente ;
- Michael Bass (Allemagne) – Vice-Président ;
- Alessandra Fidanza (Italie) – Vice-Présidente ;
- Kaupo Heinma (Estonie) – Vice-Président ;
- Maria Nagornii (République de Moldova) – Vice-Présidente ;
- Martine Rohn-Brossard (Suisse) – Vice-Présidente ;
- Jakhongir Talipov (Ouzbékistan) – Vice-Président ;
- Nino Tkhilava (Géorgie) – Vice-Présidente ;

b) Remercié les membres sortants du Bureau, Matthias De Moor (Belgique), Sandra Dokic (Serbie), Youssef Elkei (États-Unis d'Amérique), Nuriddin Inamov (Fédération de Russie) et Larissa Lukina (Biélorus), pour leur travail.

VII. Questions diverses

64. Un représentant du secrétariat a informé le Comité de la nécessité de prolonger le mandat et le cahier des charges de l'Équipe spéciale conjointe des statistiques et des indicateurs de l'état de l'environnement jusqu'à la fin de 2023, au lieu de la mi-2023. La raison en était que le calendrier des diverses réunions planifiées en 2022 et 2023 rendrait impossible l'élaboration d'un nouveau mandat avant la réunion de l'Équipe spéciale conjointe prévue à l'automne 2023. En outre, le Bureau de la Conférence des statisticiens européens était favorable à la création d'un organe permanent chargé des statistiques environnementales, qui étudierait également comment éclairer la réflexion sur les nouvelles initiatives comme celles liées à l'économie circulaire. Cela pourrait avoir des incidences budgétaires, de sorte que de nouvelles consultations avec les États membres seraient nécessaires.

65. Le Comité a décidé d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa session extraordinaire d'octobre 2022 un point concernant la prorogation jusqu'à la fin de 2023 du mandat et du cahier des charges de l'Équipe spéciale conjointe des statistiques et des indicateurs de l'état de l'environnement.

VIII. Liste des décisions

66. Avec l'appui du secrétariat, la Présidente a établi et présenté un résumé des résultats de la session extraordinaire et des décisions prises. Après examen, la version finale de la liste a été établie et approuvée.

67. La Présidente a informé le Comité que ces décisions seraient communiquées à toutes les représentations permanentes à Genève pour approbation suivant la procédure d'accord tacite dans un délai de soixante-douze heures (via la page Web du Comité exécutif). À défaut d'objection formulée dans ce délai, les décisions seraient considérées comme adoptées et la liste des décisions approuvées serait téléchargée sur la page Web de la session. À l'inverse, si une objection était soulevée pour une décision donnée, celle-ci serait renvoyée au Comité.

IX. Clôture de la session

68. Le Comité a :

a) Accepté la proposition du Portugal d'organiser une réunion supplémentaire du Bureau provisoirement fixée au début de juillet 2022 et remercié le Portugal d'avoir proposé d'accueillir cette réunion à Lisbonne ;

b) Décidé de tenir sa session extraordinaire à Nicosie, les 3 (séance de l'après-midi) et 4 (séances du matin et de l'après-midi) octobre 2022 ;

c) Demandé au Bureau et au secrétariat de donner suite à ses décisions, notamment en établissant les documents et les rapports dont il aurait besoin pour les travaux de sa prochaine session extraordinaire et pour la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » ;

d) Exprimé sa gratitude aux interprètes et à l'équipe technique Zoom, qui avaient assuré le service de la réunion ;

e) Remercié le secrétariat de la CEE d'avoir préparé la réunion.

69. La Présidente a remercié les participants et prononcé la clôture de la session.
